

Conservation des écosystèmes de sources de la région méditerranéenne

CONSIDÉRANT que les sources sont en soi, et compte tenu des processus hydrogéologiques qu'elles génèrent, d'un très grand intérêt géologique, et se situent parfois dans des régions riches en patrimoine géologique ;

SACHANT que des travaux de recherche récents ont révélé que de tous les écosystèmes terrestres méditerranéens, les sources naturelles sont les biotopes les plus riches en biodiversité chacune d'entre elles abritant plusieurs centaines d'espèces sur une superficie d'à peine quelques mètres carrés, et que ce sont en conséquence des lieux d'importance particulièrement critique ou des « super points chauds » ;

CONSIDÉRANT que ces écosystèmes jouent un rôle écologique essentiel (écosystèmes clés – 'Keystone ecosystems') parce qu'ils recèlent la plus grande concentration de richesse biologique dans des pays arides ou semi-arides, constituent un écosystème diffus soutenant indirectement toutes les communautés aquatiques et terrestres de ces régions où le réseau hydrologique est saisonnier, et sont donc essentiels pour le maintien du patrimoine biologique régional européen, nord-africain et moyen-oriental ;

SOULIGNANT que ces écosystèmes sont riches en taxons exclusifs (crénobionte) et sont le seul refuge de nombreuses espèces rares et en danger ainsi que des espèces les plus sensibles, en particulier dans les régions les plus développées de la planète ;

CONSCIENT que les travaux de recherche menés dans différentes régions du monde ont révélé que chaque bastion de petites sources est le résultat d'une longue évolution dans des conditions d'isolement et, de ce fait, constitue un cosmos biologique particulier, unique et différent de tous les autres ;

CONSCIENT qu'il s'agit probablement de l'un des habitats les plus rares et les plus fragiles, menacés par les effets du changement climatique et la surexploitation des ressources en eau ;

ALERTANT au fait que selon certains rapports, les sources disparaissent de façon accélérée et que l'on constate même la disparition de systèmes entiers de sources au niveau territorial ;

ALERTANT EN OUTRE au fait que ce scénario pourrait cacher une extinction biologique silencieuse mais massive dans l'ensemble de la région biogéographique méditerranéenne ; et

RAPPELANT que, dans le cas de la région méditerranéenne, les sources sont l'un des habitats les moins étudiés et les plus négligés et que, de fait – ou pour des raisons d'échelle – elles n'ont pas été protégées dans toute la région par la directive Habitat ou la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. PRIE INSTAMMENT les Commissions de renforcer la sensibilisation à l'importance de la conservation des écosystèmes de sources, en encourageant des projets qui permettent de faire progresser leur conservation.

2. ENCOURAGE les États Membres de la région méditerranéenne, dans les régions statutaires de l'UICN de l'Europe de l'Ouest, l'Asie de l'Ouest et l'Afrique, ainsi que leurs gouvernements régionaux, à adopter des mesures efficaces de conservation de la biodiversité des sources, de leur géodiversité et de leur patrimoine géologique.

3. PRIE INSTAMMENT les États Membres de la région méditerranéenne de faire de la conservation des habitats une priorité dans les politiques et stratégies de l'Union portant sur la conservation de la diversité biologique et géologique et de reconnaître :

a. que les habitats de sources sont des biotopes clés pour la préservation de la biodiversité aquatique européenne, et de les inscrire comme habitats prioritaires d'intérêt communautaire dans la région méditerranéenne ; et

b. que les sources naturelles sont des « écosystèmes tributaires » des nappes phréatiques, et d'encourager leur suivi et leur gestion.

4. EXHORTE tous les États Membres à :

a. adopter de toute urgence, dans leurs domaines de compétence, des mesures juridiques de protection habitats et d'interdiction de leur destruction directe ou de leur surexploitation ; et

b. inclure la conservation des écosystèmes de sources comme objectif prioritaire dans leurs stratégies et plans nationaux relatifs à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.